Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-05-1510 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Moselle

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Commerce et notamment l'article L751-2,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat mixte du SCoTAM siège déjà à la CDAC de la Moselle au titre de la Fédération des Maires de Moselle,

CONSIDERANT la demande du 4 juin 2026 de la Préfecture de la Moselle, assurant le secrétariat de la CDAC, de désigner un représentant titulaire et des représentants suppléants pour siéger à la CDAC de la Moselle,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Moselle :

- Monsieur Denis BLOUET en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur Manuel PISULA, Monsieur Etienne LOGNON et Madame Marilyne WEBERT en tant que représentants suppléants.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM